



Michel Sapin, ministre du Travail, en conférence de presse le 17 décembre 2012.

Photo AFP

A la peine

Ce 8 janvier, au Conseil supérieur de l'éducation, les organisations syndicales de l'enseignement — CGT, FO, FSU, SUD, SNALC — ont voté contre le projet de réforme des rythmes scolaires (l'UNEF et la CFDT ont dû s'abstenir).

L'Association des maires de France a voté pour, alors que plus de la moitié des maires ont déposé des délibérations pour ne pas mettre en œuvre cette réforme cette année.

Ce vote intervient à deux jours de la réunion conclusive de la discussion sur la "sécurisation de l'emploi", et l'on sait que certains syndicats ont déjà exprimé leur opposition à ce projet.

Le gouvernement peine à réaliser le compromis historique appelé par le président Hollande pour que les « partenaires sociaux » accompagnent toutes les contre-réformes. Dans cette situation, le gouvernement, qui doit aller de l'avant contre les travailleurs, est fragilisé, en crise, et pourtant, il lui faut continuer.

Dans une situation où les travailleurs rejettent les plans de restructurations et de licenciements comme les suppressions de postes dans la fonction publique, cela provoque une intense réflexion et discussion chez les militants ouvriers, comme en témoignent les points de vue de militants qui ont soutenu la conférence du 1^{er} décembre pour l'unité et la résistance, et qui cherchent à s'opposer à la remise en cause de l'indépendance et des prérogatives des organisations syndicales, à la dictature de la dette, aux contre-réformes (lire pages 3 et 4).

Marguerite Leuwen

A la veille de la fin des négociations sur la "sécurisation de l'emploi"

Flexibilité : le document gouvernemental qui a ouvert la voie au Medef

Daniel Shapira

Nous écrivons à la veille de la séance conclusive des discussions en cours sur la « sécurisation de l'emploi », prévue les 10 et 11 janvier 2013. Depuis des mois, le Medef a multiplié des propositions que les confédérations syndicales CGT et FO dénoncent, à juste titre, comme visant à développer la flexibilité à outrance. Mais bizarrement, tous les commentateurs de la presse occultent le contenu du document d'orientation envoyé le 7 septembre dernier par le ministre du Travail, Michel Sapin, pour ouvrir ces négociations.

Permettre des accords d'entreprises pour favoriser leurs "marges d'adaptation"

Qu'écrivait Sapin ? Dès le préambule, il y affirme l'objectif « d'améliorer les outils permettant aux entreprises de faire face aux aléas conjoncturels ». Le ministre ne précise bien évidemment pas de quels « outils » il s'agit.

Mais un peu plus loin, son document précise qu'il s'agit de « concilier » plusieurs éléments, dont « les marges d'adaptation des entreprises pour développer ou préserver l'activité et l'emploi face aux mutations qui s'accroissent dans un contexte de concurrence internationale renforcée ».

Que signifie : « les marges d'adaptation des entreprises » ? Pour l'instant, il y a des règles inscrites dans le Code du travail et les conventions collectives, que les patrons sont tenus de respecter. Mais s'il s'agit de leur donner des « marges d'adaptation », alors cela signifie leur donner la possibilité de déroger au Code du travail et aux conventions collectives.

C'est très exactement ce que, sous Sarkozy, le Medef et la CFDT avaient dénommé « les accords compétitivité-emploi » permettant aux entreprises de baisser les salaires ou d'augmenter le temps de travail, prétendument pour préserver les emplois.

Plus loin dans le document, cette même idée est reprise lorsque le ministre parle « d'accords collectifs d'entreprises visant à maintenir l'emploi et l'activité dans un contexte de difficultés conjoncturelles aiguës ».

Faciliter les licenciements

Dans le point 4 du document du ministre Sapin, il est proposé, en cas de « procédures de licenciements collectifs », d'offrir « une plus grande sécurité juridique pour les entreprises ». On lit : « Les procédures actuelles (en cas de licenciements — NDR) n'évitent pas un certain nombre de contournements et génèrent de fortes incertitudes sur les délais » et, à deux reprises dans ce paragraphe, le document ministériel met en cause notamment le rôle des juges.

Pourquoi cette critique contre le pouvoir des juges ? Car depuis quelques années, les tribunaux multiplient des condamnations des patrons qui aboutissent même parfois à des annulations de plans de licenciements. Dans un article du *Monde* daté du 8 janvier, consacré à ces jugements, on lit que « les rebondissements judiciaires reportent d'un à deux ans la notification des licenciements ». Un patron cité dans cet article déclare : « Pendant ce temps, l'entreprise ne peut rien faire, c'est ingérable. »

On comprend qu'entre autres exigences, le Medef demande des garanties pour limiter le pouvoir des juges et raccourcir les délais dans les procédures de licenciements. Or c'est très exactement ce que préconise le point 4 du document du ministre Sapin.

On pourrait prendre d'autres passages du document du ministre Sapin, qui, tous, ont

permis au Medef de faire ces propositions de déréglementation dans la négociation. Et maintenant ? Dans toutes les hypothèses, qu'il y ait accord ou non le 10 janvier, le gouvernement a annoncé le dépôt d'un projet de loi sur le marché du travail en février ou mars.

Si l'on en juge par le document du 7 septembre de Michel Sapin, ce projet de loi viserait à augmenter « les marges d'adaptation des entreprises », c'est-à-dire donnerait la possibilité d'éviter les décisions des juges, de raccourcir les délais des procédures de licenciements et de renforcer la flexibilité.

Faire échec à ce futur projet du gouvernement sera au cœur des problèmes posés au mouvement ouvrier dans la prochaine période. ■

Faire échec à ce futur projet du gouvernement sera au cœur des problèmes posés au mouvement ouvrier dans la prochaine période.

Pour les patrons, cet accord serait "très avantageux"

Lu dans le quotidien patronal *Les Echos* (7 janvier)

« Personne n'ose s'avancer sur la signature ou non d'un accord, car tout peut encore changer jusqu'au dernier moment (...). Au sein du patronat, certains estiment qu'un geste sur la taxation (*des contrats de travail précaire — NDLR*) est inévitable (...). Et que le jeu en vaut la chandelle. Car plusieurs points de l'accord, que la CFDT est prête à signer sous réserve de garde-fous, seraient très avantageux pour les employeurs. C'est le cas des accords de maintien dans l'emploi, des mobilités internes dans les entreprises rendues possibles sans faire un PSE (*plan social — NDLR*), ou encore des aménagements dans les procédures de licenciement individuel. »

Petit-Couronne (Seine-Maritime)

François Hollande face aux ouvriers de la raffinerie Petroplus

Les salariés de Petroplus, avec leurs syndicats, ont fait des pieds et des mains pour rencontrer le président Hollande le 5 janvier à Val-de-Reuil. Hollande n'a apporté aucune garantie sur leur avenir et le redémarrage de la raffinerie.

Bruno Ricque, militant syndical en Seine-Maritime

Il faut savoir que c'est le trust pétrolier Shell qui a imposé, il y a un mois, la mise à l'arrêt de la raffinerie en stoppant les livraisons de brut à Petit-Couronne.

Chaque salarié, chaque militant peut se demander pourquoi le gouvernement n'a pas mis tout son poids pour exiger de nouvelles livraisons de brut par Shell (auquel il octroie généreusement des autorisations de prospection et de forages en Guyane) ? Réponse un peu plus loin... Aujourd'hui, la menace de la fermeture définitive de Petit-Couronne plane au-dessus de la tête des 470 salariés et des 1 500 ouvriers de la sous-traitance. On connaît la situation de la raffinerie de Berre, arrêtée depuis trois ans. Et chacun pense aux hauts-fourneaux de Florange à l'arrêt...

DÉCISION DU TRIBUNAL DE COMMERCE LE 5 FÉVRIER

Il y a urgence, car le tribunal de commerce se prononcera de façon définitive sur un « repreneur » le 5 février. Le tribunal de commerce a toujours appliqué la loi du marché, il a toujours pris des décisions conformes à la volonté des trusts pétroliers qui dominent le marché (Shell, ExxonMobil, Total...). Les trusts pétroliers veulent continuer à fermer les raffineries en France pour importer massivement des produits raffinés. Alors oui, il y a urgence avant le 5 février. Le responsable CGT annonçait le 4 janvier ce qu'il demanderait à Hollande : « *Maintenant*

que vous êtes président... Vous aviez dit que vous reviendriez autant de fois qu'il faudrait pour sauver Petroplus. Aujourd'hui, on est à un mois de l'échéance. Le 5 février, il y a un repreneur ou il n'y a plus personne. » Les affiches syndicales placardées sur la ville demandent « *pour sauver la raffinerie, réquisition immédiate par le gouvernement* ».

Les trusts pétroliers veulent continuer à fermer les raffineries en France pour importer massivement des produits raffinés.

Le 5 janvier à Val-de-Reuil, Hollande a répondu qu'il ne créerait pas « *l'illusion* ». « *L'Etat fera son devoir mais l'Etat ne peut pas être le repreneur.* » Hollande a envisagé une intervention via le Fonds stratégique d'investissement. Mais le quotidien *Paris Normandie* précise : « *Pour autant, le chef de l'Etat a souligné, sans créer d'illusion mais dans un langage de vérité, combien ce challenge est compliqué dans un environnement européen pointilleux quant aux*

conditions d'intervention des Etats. » C'est bien là le cœur des questions : « un environnement européen pointilleux », comme il est élégamment dit.

Il s'agit de la concurrence libre et non faussée, au cœur de tous les traités européens. Il s'agit des pleins pouvoirs donnés aux trusts, qu'ils s'appellent Shell ou Mittal, pour restructurer, fermer les entreprises et jeter des milliers de salariés sur le carreau. Se plier à cette règle suprême, c'est liquider l'industrie, les emplois et le pays. Le gouvernement va tout faire pour convaincre les syndicats qu'ils n'ont d'autre solution que de se faire les accompagnateurs de cette dictature. Il s'agit des 470 salariés de Petroplus, il s'agit des 1 500 de la sous-traitance, il s'agit de milliers de familles. ■

De quelles armes disposent les salariés ?

Les affiches syndicales ont raison de dire : pour garantir tous ces emplois, il faut un repreneur ou la réquisition immédiate par l'Etat. Et donc qu'il faut passer outre les exigences de Bruxelles et s'y opposer.

Alors, à nouveau, la question est posée : comment faire pour imposer cette exigence ? Comment faire pour imposer au gouvernement — quelle que soit la forme juridique — la réquisition qui garantira les 470 emplois de la raffinerie ?

De quels moyens, de quelles armes disposent les salariés pour se défendre ? Nous ne nous laisserons pas de le répéter : souvenons-nous de 2010. Souvenons-nous de cet instant où les pétroliers ont vraiment pris peur, quand l'unité des travailleurs des raffineries et des travailleurs portuaires s'est réalisée dans la grève, avec les syndicats, bloquant les raffineries et les importations de produits finis.

Ce qui se joue aujourd'hui, ce n'est pas seulement le sort de Petroplus et de ses salariés, c'est tout ce qui reste des raffineries sur le territoire national.

Cette question ne reprend-elle pas toute son actualité, dès lors qu'il s'agit de tout faire pour arracher la réquisition ? Voilà ce qui est au cœur des discussions entre salariés, militants et responsables syndicaux de toute la région. Ces questions, que l'on retrouve, sous des formes diverses, dans bien des endroits, ont aussi été au centre des débats que nous avons eus, le 1^{er} décembre, à Paris, lors de la conférence nationale pour l'unité et la résistance entre militants ouvriers de toutes tendances. B. R. ■

ÉCLAIRAGE

PSA : le ministre Moscovici veut "aller plus loin" que le plan de 8 000 suppressions d'emplois

Que veut dire le Premier ministre lorsqu'il déclare, le 3 janvier, à propos des plans de suppressions d'emplois qui tombent chaque jour, que le « *gouvernement sera aux côtés des salariés confrontés à des restructurations d'entreprises, et interviendra, en lien avec les collectivités locales et les partenaires sociaux, pour anticiper et accompagner les mutations industrielles* » ?

Prenons l'exemple de PSA : huit mille suppressions de postes annoncées d'ici à 2014 dans tout le groupe. « *Il faudra sans doute aller plus loin* », a déclaré le 6 janvier sur France Inter le ministre de l'Economie, Pierre Moscovici. Aussitôt, la direction de l'entreprise exulte : « *Nous avons des difficultés, que le gouvernement reconnaît désormais* », se félicite-t-elle dans les colonnes du journal *Le Monde* (8 janvier).

UNE FUSION AVEC OPEL ?

« *Aller plus loin* » que les huit mille suppressions d'emploi, qu'est-ce que cela veut dire ? Moscovici, que *Le Monde* présente comme « *réputé proche de la famille Peugeot* », milite pour un rapprochement, voire une fusion avec Opel, détenu



Pierre Moscovici (à droite) lors du petit-déjeuner des ministres offert par le ministre de l'Intérieur, le 3 janvier.

par l'américain General Motors. « *Ce sera aux dirigeants de PSA de mener les rapprochements qu'ils jugent utiles, et nous sommes à la fois pour les accompagner et pour peser en ce sens* », déclare le ministre.

Qui peut douter qu'un tel rapprochement entre Opel et PSA n'aboutisse à une nouvelle vague de restructurations destructrices ? En fin d'année, le gouvernement a accordé 7 milliards de garantie d'emprunt à PSA. Y. L. ■

ÉDITORIAL

Nous ne laisserons pas la République implorer !

Gérard Schivardi, secrétaire national du POI

On lira dans ce journal des extraits du compte rendu de la délégation d'élus de toutes tendances que j'ai conduite le 17 décembre au ministère de M^{me} Lebranchu. Nous étions mandatés pour défendre la libre coopération de nos communes, face aux regroupements autoritaires décidés par les préfets en application de la loi du 16 décembre 2010.

Pendant deux heures, les représentants de M^{me} Lebranchu nous ont répété : « *Cette loi n'est pas la nôtre, mais nous l'appliquons !* » Ce qui a valu la colère de mes collègues conseillers généraux PS de la Loire : « *On nous a fait "monter au front", avec pour chef de file Marylise Lebranchu, présidente de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains "FNESR", pour dénoncer ce qui est devenu la loi de décembre 2010. Et la gauche, majoritaire au Sénat puis à l'Assemblée nationale, n'a pas suspendu cette loi (sinon la seule invention du conseiller territorial). Pire même, le mouvement de concentration antidémocratique est accéléré et amplifié !* »

Je comprends l'exaspération de Bernard Jayol, confronté non seulement à l'annexion de vingt communes au Grand Roanne, mais également au projet de loi : « *acte III de la décentralisation* » préparé par M^{me} Lebranchu.

Car si cette loi voyait le jour, la République des 36 000 communes et des départements exploserait en autant de « *territoires* » concurrents : là, une métropole marseillaise absorbant une centaine de communes ; ici, la métropole lyonnaise s'attribuant les compétences d'une partie du département du Rhône et de la région ; ici encore, des « *communautés métropolitaines* » gérant ce qui restera du RSA ; en Lozère, en Creuse, ailleurs, la désertification ; en Alsace, la fusion de deux départements et de la région avec droit de déroger au Code du travail et aux programmes nationaux de l'école. Le projet de Vincent Peillon organisant « *l'école autour d'un projet éducatif territorial* » ne participe-t-il pas de cet éclatement de l'école de la République ?

C'est une question de fond que soulèvent mes collègues conseillers généraux socialistes, celle de la démocratie, à savoir qu'on ne peut se faire élire contre une loi et ensuite l'appliquer.

Je comprends d'autant plus leur colère que j'ai milité pendant vingt-trois ans au Parti socialiste, et que ma rupture fut motivée précisément par son renoncement à défendre les communes et la République et par son alignement sur l'Union européenne.

Pour ma part, j'ai ultérieurement tiré la conclusion qu'il fallait jeter les bases d'un autre parti ouvrier, et c'est ce qui m'a conduit à constituer, avec des militants d'autres courants, le POI !

Force est de constater que ces questions se posent à nouveau dans le choc entre le mandat des élus et la politique du gouvernement défendue par M^{me} Lebranchu, ce qui, à mon avis, place le POI devant une double responsabilité.

D'une part, aider au rassemblement sans exclusive de tous ceux qui veulent reconquérir le rétablissement du « *libre choix des communes de s'associer et de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population* ».

D'autre part, organiser la discussion libre entre les élus qui veulent défendre la République, mais aussi avec les syndicalistes engagés dans la défense des statuts et des conventions collectives menacés par la territorialisation et la privatisation des services publics.

C'est le sens de la discussion que le POI ouvre dans son congrès ouvert, auquel j'invite mes collègues à participer, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin prochains.



Hollande : "L'Etat ne peut pas être le repreneur."

Photo AFP

1^{er} déc. 2012 - Paris
**Conférence
 pour l'UNITÉ
 et la RÉSISTANCE**

LYON

Des militants de toutes tendances débattent pour "aider à mettre en échec" l'eurométropole

Le 18 décembre à Lyon, s'est tenue une réunion de compte rendu de la conférence du 1^{er} décembre. Un comité de liaison départemental a été constitué et une nouvelle réunion a été annoncée pour le 29 janvier.

Correspondant

Un hospitalier, évoquant les interventions sur la santé lors de la conférence, explique : « En ce qui concerne le Rhône, il y a volonté de séparer le Rhône "inutile" et le Rhône "utile", celui où la privatisation sera la plus profitable pour les grandes entreprises, comme ils l'ont fait pour la collecte des ordures ménagères. Le site de l'agence régionale de santé publie le découpage de la région en différents "territoires de santé". Leurs limites ne correspondent plus à celles des départements et, concernant l'agglomération lyonnaise, se calquent sur le découpage de l'eurométropole annoncée par Mercier (UDI) et Collomb (PS). » Un plan « pour supprimer des milliers de postes. »

Un militant du Parti socialiste a apprécié à la conférence « l'éventail de personnes différentes qui ont parlé : PS, PG... » Il partage la préoccupation d'un intervenant précédent : « Comment rassembler tous les citoyens pour la mobilisation ? » Pour lui : « Si on tape fort là où on est, ça peut faire tache d'huile. Par une victoire arrachée, on peut montrer qu'ensemble et réunis, on peut arriver à l'objectif de remettre la République, la souveraineté des citoyens, sur les rails. (...) Dans le PS, on cherche à nous interdire de parler, on n'a aucune délégation, alors que notre motion a fait 30 % des voix. Ils savent qu'un mouvement populaire se construit. (...) Il faut être organisé pour le moment où ça arrivera. »

Un militant du PG exprime son appréciation de la conférence : « des syndicalistes de secteurs très variés », « en prise avec du réel ». Ce qu'il a particulièrement ressenti, c'est la « volonté d'ouverture, une

liberté de parole totale. C'est ce que j'ai dit à mes camarades PG-FG. »

Plusieurs intervenants reviennent sur l'eurométropole Collomb-Mercier. « Collomb veut un "dialogue social apaisé". Il ne l'a pas eu sur les poubelles », explique l'un d'eux, mais on a la privatisation de la collecte des poubelles, la poursuite de celle du service de l'eau et celle des cantines des collèges. Le fait que dans un collège, l'unité des personnels et de leurs syndicats se fasse sur le refus de la privatisation et freine le

Eurométropole et casse de l'école

Un enseignant explique : « Peillon fait du "socle commun de compétence" la base de son projet de loi : ce sont les compétences de bases définies par l'Union européenne pour permettre l'employabilité. Cela se heurte au cadre des programmes nationaux, aux statuts des personnels... Aussi, le projet de loi prévoit de mettre en place un cycle commun CM2-6^e, avec un conseil pédagogique commun pouvant établir des projets avec échanges de services... C'est le renforcement des "écoles du socle" mises en place par Chatel, regroupant écoles et collèges et visant à casser les statuts particuliers des profs d'école ou de collège. Or, la métropole prenant les compétences sur les collèges, l'adjoint à l'éducation de Collomb, contrôlant écoles et collèges, aurait tout pouvoir de développer ces "écoles du socle". »

processus est à noter. Au conseil de communauté, Collomb l'a bel et bien, le "dialogue apaisé", et c'est un obstacle pour nous. Il y a une contradiction entre la position des élus et celle des syndicats. »

Pour tous, « il faut aider à mettre en échec cette opération ».

« On en a débattu, et le bureau de mon syndicat FO a pris position, rapporte un autre intervenant. J'ai discuté avec des camarades de la CGT. Avant, c'était plus difficile, mais les prises de position communes CGT-FO adoptées depuis plusieurs années ont modifié les choses. Un territorial CGT m'a dit : "Ce qu'ils proposent pour le Rhône, c'est la poursuite des lois Chevènement, Voynet, de la commission Mauroy-Balladur. C'est ce consensus qui leur permet de faire passer ça." C'est vrai, du côté des élus, il y a un problème. Sur la poursuite de la privatisation de l'eau, parmi les élus de Vénissieux, ceux du PS ont voté pour, tandis que sur les trois du PCF, une a voté pour, un contre et un s'est abstenu ! Que peuvent comprendre les adhérents de ces partis ? »

Un participant ajoute : « Collomb a déclaré hier au conseil municipal : "Lorsque demain on va mettre ensemble des services sociaux de la ville et du conseil général, il n'y aura plus une maison du Rhône (MDR) et, à cinquante mètres, une maison qui représente la ville. C'est comme cela que l'on arrivera à faire des économies." Il y a 3 000 agents du département dans les MDR avec un maillage important. Leur objectif, c'est les liquider. Mais si on se ligue, ce sera différent. Il faut permettre que des forces éparses puissent trouver un cadre qui respecte les appartenances diverses de chacun. »

TOULOUSE

Une réunion de syndicalistes de la recherche

Correspondant

Une réunion de compte rendu de la conférence du 1^{er} décembre a réuni, le 20 décembre, des syndicalistes FO, CGT et SUD du Centre national d'études spatiales (CNES), à Toulouse. Une grande diversité des participants, dont la discussion a mis en évidence l'urgence à organiser la résistance vis-à-vis du gouvernement.

Ce qui saute aux yeux, et qui a été attesté par tous les intervenants, c'est qu'il y a non seulement une continuité politique entre l'ancien et le nouveau gouvernement, mais une aggravation bien réelle, à en juger par le secteur particulier de la recherche : pas de remise en cause de la LRU (loi Pécresse d'autonomie des universités), maintien des IDEX (1), la RGPP du gouvernement Sarkozy devient la Modernisation de l'action publique (MAP) « qui est la RGPP plus la compétitivité, il s'agit d'une aggravation », explique un intervenant.

Un autre relate une réunion qui s'est tenue au ministère, à la suite des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche,

avec les syndicats, « mais il ne s'agit en aucune façon de prendre en compte nos revendications mais d'écouter ce qui est déjà décidé. Ainsi, le ministre peut déclarer qu'il y a eu concertation et accord des syndicats », commente-t-il.

« Au CNES, 75 millions d'euros ont été supprimés sur le budget cette année, explique un autre intervenant, ce qui a entraîné des arrêts de programmes. Un rapport réalisé par les industriels de l'aéronautique et du spatial demande que le CNES, chargé d'impulser et

contrôler la politique publique spatiale, en soit progressivement dessaisi. »

Il y a eu une grève de onze semaines au restaurant du CNES pour le maintien des nouveaux embauchés sous le statut CNES, qui n'a pu aboutir. « L'ancien comme le nouveau gouvernement ont bloqué ». Les participants, reprenant à leur compte les conclusions de la conférence nationale, ont décidé de faire connaître largement l'appel autour d'eux. ■

(1) IDEX : vocable utilisé par Sarkozy-Pécresse pour qualifier sept-huit grands projets de regroupement des universités en liaison avec le patronat.

L'appel de la conférence nationale du 1^{er} décembre pour l'unité et la résistance (extraits)

« Les plus de 500 participants à la conférence nationale réunie à Paris le 1^{er} décembre 2012 décident de constituer un comité de liaison national pour l'unité et la résistance afin de mettre en oeuvre les moyens pour renforcer (la) résistance :

- pour aider à réaliser l'unité des organisations ouvrières et démocratiques, à tous les niveaux, contre toutes les mesures d'austérité (en particulier les privatisations) prises par le gouvernement Hollande-Ayrault et sa majorité parlementaire (souvent soutenus par des députés de l'UMP),
- contre toute forme de compromis historique remettant en cause l'indispensable indépendance des organisations syndicales et cherchant à en faire une courroie de transmission de l'Union européenne et du gouvernement, et pour que s'exerce le rapport de force établi par les travailleurs eux-mêmes et leurs organisations pour la satisfaction de leurs revendications,
- pour en finir avec la dictature de la troïka,
- pour l'abrogation du TSCG de Merkel-Sarkozy-Hollande et des autres traités européens. »

Le gouvernement présente son calendrier

Le 3 janvier, le Premier ministre a présenté les projets du gouvernement pour les prochains mois. Voici les principales citations du communiqué officiel.

COUPES BUDGÉTAIRES

« Dès le printemps, les mesures d'économies seront précisées, notamment celles prévues dans le cadre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. » Ce pacte prévoit vingt milliards d'euros d'exonérations fiscales supplémentaires pour le patronat, financés par dix milliards de coupes dans les services publics et la Sécurité sociale, plus dix milliards d'impôts nouveaux (dont une augmentation de la TVA dès l'an prochain). Ces dix milliards de coupes s'ajoutent à dix autres milliards de coupes prévues dans le budget 2013.

« La préparation du budget 2014 sera engagée. Cette procédure sera (...) placée sous le contrôle du Haut Conseil des finances publiques, qui sera installé en mars. » Ce Haut Conseil résulte de la ratification du traité européen de super-austérité TSCG. Il pourra exiger de nouvelles coupes.

« Chaque ministre doit élaborer au premier trimestre 2013 un programme couvrant la période 2013-2015, pour simplifier l'organisation et le fonctionnement des administrations (...). A été décidé le 18 décembre dernier un premier programme d'évaluation de 40 politiques publiques, dont les premières seront lancées dès ce mois de janvier. » C'est la Modernisation de l'action publique (MAP), qui cible notamment les aides au logement, les aides aux étudiants, les allocations familiales...

DÉCENTRALISATION

« Le projet de loi de décentralisation sera présenté en Conseil des ministres au mois de mars. Il permettra (...) de simplifier l'action publique et de réaliser des économies en supprimant les doublons et en renforçant la mutualisation. » Il comprend également « la consécration du rôle des métropoles et des dispositions spécifiques à Paris, Lyon et Marseille » (lire éditorial et page 8).

ÉCOLE, UNIVERSITÉ

« Le projet de loi de refondation de l'école de la République sera présenté au Conseil des ministres du 23 janvier. » Il s'agit de mettre en place, notamment, « l'école du socle » et de placer les établissements scolaires sous la tutelle politique et administrative des collectivités locales (lire page 5).

« Cette réforme sera mise en œuvre dès la rentrée prochaine, avec celle des rythmes scolaires » (lire page 5).

Concernant les universités, « un projet de loi sera présenté en Conseil des ministres en février, reprenant les conclusions des assises. » S'appuyant sur la loi d'autonomie des universités votée sous le précédent gouvernement, qui a conduit la plupart d'entre elle à une faillite forcée, il s'agirait d'accélérer la restructuration des universités.

SÉCURITÉ SOCIALE, RETRAITES

« Le Haut Conseil sur le financement de la protection sociale remettra le résultat de ses travaux à partir du printemps. Le gouvernement conduira les évolutions nécessaires dans la concertation, qu'il s'agisse de la politique familiale ou du système de retraites. Il faut également changer notre regard sur le grand âge. La loi d'adaptation de la société au vieillissement permettra de mieux accompagner les personnes concernées et leurs familles. »

FLEXIBILITÉ

« Le gouvernement souhaite également que la négociation sur la sécurisation de l'emploi débouche sur un accord ambitieux, qui ouvre aux entreprises les facultés d'adaptation dont elles ont besoin et apporte aux salariés les sécurités nécessaires. Le gouvernement préparera un projet de loi sur ces sujets dès l'issue de la négociation » (lire page 2).

JEUNES : DES CONTRATS DE TRAVAIL DÉROGATOIRES

« Pour les emplois d'avenir, l'objectif est d'insérer 100 000 jeunes à la fin de l'année 2013. » Ces jeunes seraient recrutés sur des CDD dans le secteur public.

« Le contrat de génération sera discuté dès la rentrée parlementaire, avec, pour objectif final, 500 000 embauches de jeunes en CDI et le maintien dans l'emploi de 500 000 seniors. » De nouvelles exonérations de cotisations sont prévues pour les patrons. Y. L. ■

LU DANS LA PRESSE > Le Parisien, 5 janvier

Les liaisons dangereuses de la CFDT

Trois poids lourds du syndicat, dont François Chérèque, vont officiellement travailler pour le gouvernement. Des nominations qui peuvent faire polémique.

Trois anciens dirigeants de la CFDT rejoignent, en ce début d'année, le gouvernement ou des organismes qui lui sont directement attachés :

- François Chérèque, ex-secrétaire général, intègre l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) au rang d'expert d'Etat et prendra à la mi-janvier la présidence de la fondation Terra Nova, proche du PS ;
- Jacky Bontems, ancien bras droit de Chérèque, entre au Commissariat général à la stratégie et à la prospective ;
- Laurence Laigo, ex-secrétaire nationale de la CFDT, devient conseillère de Najat Vallaud-Belkacem, porte-parole du gouvernement et ministre des Droits des femmes.

Les organisations syndicales FSU, FO, CGT, SUD et SNALC votent contre le projet de décret sur les rythmes scolaires au Conseil supérieur de l'éducation

DERNIÈRE MINUTE

Le vote au Conseil supérieur de l'éducation du 8 janvier

Un désaveu pour le gouvernement

Le Conseil supérieur de l'éducation devait rendre le 8 janvier un avis sur le projet de décret du ministre Peillon relatif à l'aménagement du temps scolaire dans les écoles. Au cours de cette séance, aucune organisation syndicale n'a voté pour le projet de décret. Les organisations FO, CGT, FSU, SUD et SNALC ont voté contre. Comme résultat de la bataille dans les instances au sein

de la FSU, cette dernière a donc, cette fois, voté contre. La CFDT et l'UNEF se sont abstenues. L'UNSA et la CFTC n'ont pas pris part au vote. Le vote des syndicats FO, CGT, FSU, SUD et SNALC est d'ores et déjà un point d'appui pour le combat dans l'unité des personnels avec leurs organisations pour le retrait des projets Peillon !

Projet de décret sur les rythmes scolaires, loi d'orientation Peillon. En moins de quinze jours, le gouvernement voudrait faire passer la territorialisation de l'école publique

Confronté à la résistance qui s'organise, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, accélère la mise en place du calendrier et tente de passer en force.

Le 19 décembre dernier, mille instituteurs et professeurs des écoles ont manifesté à Paris à l'appel des syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD et CGT, pour l'abandon des projets Peillon-Delanoë sur la modification des rythmes scolaires.

Le même jour, à Angers, 300 manifestants répondaient à l'appel des syndicats SNUipp-FSU, SNUDI-FO et SGEN-CFDT pour exprimer la même exigence.

Le gouvernement veut donc aller vite. Il a décidé d'accélérer le calendrier pour l'adoption et la mise en œuvre des rythmes scolaires, premier étage de la loi d'orientation-territorialisation de l'école.

Dès le 8 janvier, il a présenté devant le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le projet de décret instituant la semaine de cinq jours, avec classe le mercredi matin, et une heure éducative journalière de 15 h 30 à 16 h 30, relevant du projet éducatif territorial (PET).

Le 11 janvier, il présente le même décret au Comité technique ministériel (CTM) de l'Éducation nationale.

Le 23 janvier, le ministre annonce la présentation du projet de loi d'orientation au Conseil des ministres.

A chaque territoire son projet, sa politique éducative !

Le ministre Peillon explique : « La réforme des rythmes scolaires doit agir comme un levier pour faire évoluer l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à (...) coordonner les actions de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes oeuvrant dans le champ éducatif. »

Ainsi, l'article 6 du projet de décret prévoit que « des activités pédagogiques complémentaires sont organisées (...) », notamment « une activité prévue par le projet d'école (...) en lien avec le projet éducatif territorial ».

De plus, l'article 5 du projet de décret institue le principe de dérogation au cadre national. Il indique clairement que des dérogations aux vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement pour tous les élèves, réparties sur neuf demi-journées, seraient possibles lorsqu'elles sont justifiées « par les particularités du projet éducatif territorial » !

Les enfants scolarisés à Lille, Paris, Lyon, Marseille ou à Aulnay-sous-Bois, Vénissieux, Tulle ou à Montpellier... n'auraient plus les mêmes enseignements, ni les mêmes conditions d'étude. Dans l'agglomération lyonnaise, où le maire PS,



Photo AFP

Gérard Collomb, veut sortir l'agglomération du département, que deviendrait l'école publique ? Concrètement, l'école ne serait plus de la compétence exclusive de l'Etat. Quatre heures hebdomadaires seraient placées sous la responsabilité des collectivités par le projet éducatif territorial.

Un véritable coup de force contre les communes. Utiliser la méthode du fait accompli...

Inquiet de la résistance qui s'exprime déjà chez les maires des petites et moyennes communes, le gouvernement tente de les placer devant le fait accompli et d'imposer aux communes la mise en œuvre du dispositif dès la rentrée de septembre 2013.

Il prévoit dans l'article 9 du projet de décret sur les rythmes scolaires que « le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut, avant le 1^{er} mars, demander (...) le report de l'application du présent décret à la rentrée 2014-2015 pour toutes les écoles de la commune ».

Les communes disposent donc de cinquante et un jours après le CSE du 8 janvier, et d'une durée encore plus courte après la publication effective du décret, pour réunir le conseil municipal et demander le report de la mise en œuvre au 1^{er} septembre 2014.

...et exercer une "incitation financière"

De plus, le Premier ministre écrit le 18 décembre aux associations d'élus : « Les communes qui souhaitent n'entrer dans la réforme qu'à la rentrée 2014, (...) ne pourront pas bénéficier de l'aide forfaitaire » (qui peut atteindre 90 euros par élève). Pour les communes qui repoussent à 2014, il n'y aurait donc aucune aide.

Benoist BASTIDE ■

La discussion et les prises de position se sont amplifiées au sein de la FSU

Un raz-de-marée pour le vote contre le projet de décret sur les rythmes scolaires

Laurence Fayard

Le 14 décembre dernier, au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), les représentants de la FSU s'abstenaient sur le projet de loi Peillon pour la refondation de l'école.

Dans une situation où ce projet de loi organiserait l'éclatement total de l'école de la République, cette abstention a donc provoqué une véritable levée de boucliers au sein de la FSU. Des dizaines d'instances départementales ont adopté des motions exprimant leur désaccord avec ce vote et se prononçant contre le projet de loi Peillon et le projet de décret sur les rythmes scolaires. Plus encore, lors d'une conférence téléphonique le 7 janvier, cinquante-huit sections départementales du SNUipp-FSU se sont prononcées pour que leurs représentants nationaux votent contre le projet de décret sur les rythmes scolaires au CSE du 8 janvier.

C'est ce qui a amené le secrétariat général du SNUipp-FSU à annoncer dans un communiqué qu'il « s'exprimera en contre sur le projet de décret » lors du CSE et qu'il demandera « à l'ensemble de la délégation FSU de se prononcer dans le même sens ».

Notons également que le Snesup (syndicat national de l'enseignement supérieur de la FSU) a annoncé qu'il voterait contre le projet de loi de refondation de l'école lors du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser).

Ces prises de position expriment l'ampleur du rejet des projets Peillon par la masse des enseignants et des syndiqués. Rejet qui prend appui sur le vote des confédérations FO et CGT contre le projet de loi de refondation de l'école au CSE du 14 décembre.

MOTION DU CONSEIL DÉLIBÉRATIF FÉDÉRAL DÉPARTEMENTAL (CDFD) DE LOIRE-ATLANTIQUE (18 DÉCEMBRE 2012)

« Le CDFD (...) s'étonne du vote en abstention de la FSU au CSE du 14 décembre (...). Ce projet reprend des éléments entiers de la loi d'orientation de 2005 dénoncée et rejetée par la FSU.

Le vote en abstention n'est pas un point d'appui pour les nécessaires mobilisations à construire contre un projet qui ne correspond pas à nos mandats.

Le CDFD regrette aussi que les sections départementales fédérales n'aient pas été associées à la décision nationale, car la refondation de l'école est une question fédérale.

A l'unanimité des présents. »

CONTRIBUTION DU CDFD DE PARIS (20 DÉCEMBRE 2012)

« Une abstention peut avoir deux motifs : "Le projet va dans le bon sens, mais ne va pas assez loin", ou : "Il y a quelques points positifs, mais de trop nombreux points de désaccord."

Or c'est bien le premier discours qui semble être celui de la FSU et à des degrés divers de ses syndicats nationaux concernés, ce que nous regrettons fortement.

Concernant l'action, nous regrettons l'absence de perspectives réelles de mobilisation dans l'éducation. Si les revendications qui sont mises en avant pour la journée du 31 sont plus que légitimes, cette journée ne doit pas servir de paravent pour éviter de se poser la question d'une grève "éduc" que nous considérons nécessaire au vu du contenu du projet de loi. »

MOTION DU CDFD DU VAL-DE-MARNE (20 DÉCEMBRE 2012)

« Le CDFD du Val-de-Marne réuni le 20 décembre condamne le vote en abstention de la FSU au CSE du 14 décembre (...). Le vote en abstention n'est pas un point d'appui pour les nécessaires mobilisations à construire contre un projet qui ne correspond pas à nos mandats (...).

Alors que de nombreux syndicats nationaux semblaient rejeter plusieurs dispositions de ce projet de loi, nous constatons que ce vote de la FSU ne correspond ni à l'ensemble de ses mandats ni aux attentes de très nombreux adhérent-e-s. Pour : 10. Contre : 2. Abstention : 0. NPPV : 0. »

MOTION VOTÉE AU CDFD DE LOZÈRE (18 DÉCEMBRE 2012)

« La très grande majorité des personnels étaient, dans l'attente du "changement" (...). Cette loi, dans sa forme actuelle, n'est pas à la hauteur des enjeux, et si elle renvoie les lecteurs, dans bien des domaines, à des décrets d'application encore négociables, l'absence de ruptures avec les fondements des politiques éducatives antérieures, les "négligences" au regard du second degré, les menaces de décentralisation dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelle ne sont pas acceptables. En ce sens, le CDFD de la FSU-48 ne se reconnaît pas dans le vote en "abstention" de notre fédération au CSE.

Voté à l'unanimité des dix présents (cinq syndicats représentés : SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP, SNUIPP). »

COMMUNIQUÉ DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHÔNE DU SNUIPP (6 JANVIER 2013)

« Rythmes scolaires... Non au décret Peillon ! Le projet de décret sur l'aménagement des rythmes scolaires a été publié pendant les vacances. Il n'est pas acceptable. Les conditions de travail des enseignants seraient dégradées et les pouvoirs des collectivités locales renforcés de manière inquiétante, au détriment des conseils d'école et donc des enseignants.

Le SNUipp-FSU 13 n'entend pas laisser le ministre de l'Éducation nationale passer en force et imposer un projet aussi insatisfaisant.

Il s'est réuni en conseil syndical vendredi 4 janvier et s'est positionné pour un vote contre le décret "rythmes" tant lors du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du mardi 8 janvier que lors du Comité technique ministériel (CTM) du 11 janvier (...).

En 2013, défendons ensemble l'avenir de l'école... et le nôtre ! »

"La FNEC FP-FO s'adressera à toutes les organisations pour prendre des initiatives communes dès le 23 janvier"

Dans un communiqué du 8 janvier, la confédération FO et sa fédération de l'enseignement, la FNEC FP-FO, soulignent qu'au « Conseil supérieur de l'éducation du 8 janvier comme au Comité technique ministériel du 11 janvier, Force ouvrière votera le projet de décret sur les rythmes scolaires ». FO annonce que « la commission exécutive de la FNEC FP-FO se réunit les 10 et 11 janvier et aura à son ordre du jour la proposition d'organiser le mercredi 23 janvier des délégations, rassemblements auprès des préfetures, rectorats, inspections académiques avec les personnels pour exprimer la volonté que les textes ministériels soient abandonnés et les revendications en matière de postes satisfaites (...).

La FNEC FP-FO s'adressera à toutes les organisations pour prendre des initiatives communes dès le 23 janvier afin d'obtenir du ministre qu'il renonce à ses projets. »

Lycée de Bazeilles (Ardennes)

Parents, enseignants, syndicats et élus amplifient la mobilisation pour le maintien des filières générales



Photo DR

Correspondant

À la suite du rassemblement du 12 décembre devant le lycée (voir *Informations ouvrières*, n° 231), une délégation composée de trois élus, dont Pierre Sulfourt, maire de Bazeilles, trois parents représentants FCPE, deux professeurs et deux représentants SNES et FO, demande à être reçue par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) le mercredi 9 janvier et appelle parents, élèves, élus et citoyens à venir y manifester en masse pour le maintien des filières générales du lycée de Bazeilles. Le Dasen a fixé un objectif de mutualisation de lycées et de collèges de « même secteur ». Pour le lycée de Bazeilles, il s'agit de supprimer ces filières générales pour transformer ce

lycée polyvalent en lycée de l'hôtellerie et de la restauration et d'envoyer leurs élèves au lycée général et technologique Pierre-Bayle, à Sedan. Cela, dans un prétendu objectif de création de « parcours d'avenir pour le lycée du XXI^e siècle » et pour faire « rayonner pleinement » le lycée de Bazeilles. Mais tous constatent que les effectifs hôtellerie et restauration ne font que baisser depuis des années et affirment que la complémentarité des sections hôtelière et générale est essentielle pour le lycée. Les parents, enseignants, syndicats et élus rassemblés ont rejeté avec force le prétendu « dialogue » du Dasen, qui se révèle n'être qu'un monologue, et sont décidés à amplifier la mobilisation jusqu'à l'obtention de la garantie de maintien des filières générales. ■

Energie

La proposition de loi sur la tarification progressive de l'énergie en deuxième lecture à l'Assemblée nationale

Le gouvernement veut remettre en cause la péréquation des tarifs d'électricité d'ici à la fin janvier

La proposition de loi du député PS François Brottes visant à instaurer une tarification progressive de l'énergie, déposée début septembre à l'Assemblée nationale et approuvée par le gouvernement, est en passe d'être à nouveau examinée en commission à l'Assemblée nationale, le 9 janvier, puis débattue en seconde lecture en séance plénière le 17 janvier. En faisant disparaître le tarif réglementé fixé par l'Etat et la péréquation tarifaire, qui établissent que chaque citoyen paie son électricité au même tarif sur l'ensemble du territoire national, cette loi constituerait un véritable recul de civilisation. Rappelons en effet que la péréquation tarifaire a été arrachée par la lutte de classe à la Libération et inscrite dans les lois de nationalisation créant EDF et GDF. C'est le traité de Maastricht (1992) et les directives de l'Union européenne, transposées par les gouvernements successifs dans le droit français, qui ont cassé le monopole public, privatisé partiellement

EDF et presque totalement GDF. Mais, malgré ces coups portés, près de neuf Français sur dix sont encore abonnés à EDF et GDF et bénéficient des tarifs réglementés. Pour Bruxelles et les marchés financiers, c'est intolérable. C'est cela que le gouvernement Hollande-Ayrault, aux ordres de l'Union européenne, veut remettre en cause avec cette loi. Elle s'inscrit dans la continuité de la loi portant nouvelle organisation du marché de l'énergie (NOME), adoptée en 2010 sous le gouvernement Sarkozy, et dans le cadre du calendrier fixé par celle-ci. En effet, la loi NOME oblige EDF à revendre jusqu'à 25 % de sa production à ses concurrents privés, prévoit la suppression, d'ici à fin 2015, des tarifs réglementés « verts » et « jaunes » applicables aux entreprises. Concernant les particuliers (« tarifs bleus »), il est prévu dans les mêmes délais que le tarif réglementé devra être fixé de manière à ce que les prix du marché soient compétitifs... ■

Enseignement

Les négociations sur l'aide sociale aux étudiants vont s'ouvrir

Non à la remise en cause de la demi-part fiscale et des aides sociales versées aux étudiants

Correspondant

Les négociations sur l'aide sociale aux étudiants, conduites par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, et visant à « remettre à plat l'ensemble des aides » vont s'ouvrir dans quelques jours. Un inspecteur des impôts revient sur l'un des enjeux de ces négociations : la demi-part fiscale.

Le rapport final des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche a été remis au président de la République le 17 décembre dernier. En matière de vie étudiante, il propose de « refondre le système d'aides aux étudiants et (de) mettre en place une nouvelle allocation d'études pour un plus grand nombre d'étudiants, versée sur des critères sociaux et d'assiduité » (proposition 44).

Il précise : « Le financement de ce programme d'allocations d'études nécessitera de remettre à plat globalement le système d'aides sociales », et ajoute : « Le comité de pilotage ne s'estime pas compétent pour statuer sur ce sujet qui affecte globalement la fiscalité des familles », mais il « fait observer que la demi-part fiscale ou les aides au logement sont fréquemment citées comme devant faire partie intégrante de cette remise à plat ».

Il s'agit donc d'aller vers une allocation d'études non pas générale, mais « sur critères sociaux et d'assiduité », donc individualisée. Pour la financer est proposée une remise à plat de l'ensemble des aides sociales ; la demi-part fiscale ainsi que les aides au logement sont explicitement évoquées.

Dans un communiqué, « l'UNEF se félicite des premières conclusions de ces travaux ainsi que du caractère ambitieux des propositions qui en ressortent » et note : « Vie étudiante : un consensus autour d'une refonte totale du système de bourses (...). Les assises ont été marquées par le réengagement du Premier ministre concernant l'allocation autonomie promise par le président de la République. »

Des discussions avec les organisations étudiantes sont annoncées en ce début d'année.

DEMI-PART FISCALE, DE QUOI S'AGIT-IL ?

À l'appui de sa proposition « d'allocation d'autonomie », l'UNEF propose la suppression de la demi-part : « Les exonérations d'impôts aux familles les plus aisées, en particulier la demi-part fiscale accordée au titre d'un enfant étudiant, représentent chaque année pour l'Etat un montant supérieur au montant des bourses aux étudiants dans le besoin. La suppression de ces exonérations fiscales, en particulier du système de la demi-part fiscale, au profit du système d'aide directe, serait une mesure de justice sociale qui permettrait de doubler le montant annuel consacré par l'Etat au système d'aide sociale » (Pour une allocation d'autonomie, les propositions de l'UNEF).

Le Mouvement des jeunes socialistes écrit dans le même sens : « Grâce à la demi-part fiscale, les parents aux revenus aisés bénéficient de plus d'aide — par la réduction d'impôt — que les parents des classes populaires et moyennes » (Les Jeunes socialistes, Note parcours d'autonomie), et propose également sa suppression.

La demi-part fiscale au titre d'un enfant étudiant est donc présentée comme un cadeau aux privilégiés.

Or il n'en est rien.

Les textes fiscaux prévoient qu'un enfant majeur de moins de vingt-cinq ans peut demander le rattachement au foyer fiscal



Plus de deux millions d'étudiants sont inscrits à l'université en France.

Photo DR

de ses parents s'il est étudiant. Le foyer fiscal des parents bénéficie alors d'une demi-part supplémentaire (comme dans le cas d'un enfant mineur), ce qui entraîne une diminution de l'impôt dû.

DE NOMBREUSES FAMILLES ACTUELLEMENT NON IMPOSABLES DEVRAIENT ACQUITTER L'IMPÔT

L'objet de ce mécanisme (quotient familial) est de prendre en compte les charges de famille en allégeant l'impôt pour les familles avec enfants. Ainsi, toutes les familles avec au moins un enfant étudiant, et pas seulement les familles les plus aisées, en bénéficient : les familles modestes comme les familles au revenu dit moyen, et même directement une large part des familles non imposables. Sans la demi-part, en effet, beaucoup de familles non imposables deviendraient imposables. Un exemple : avec un revenu annuel compris entre 19 000 et 22 000 euros, un couple avec un enfant majeur étudiant à sa charge (2,5 parts) est aujourd'hui non imposable. S'il n'y avait pas la demi-part, ce couple (imposé alors sur deux parts), qui gagne moins de deux fois le Smic, deviendrait imposable.

Enfin, l'avantage fiscal procuré par la demi-part est plafonné pour les familles les plus aisées (à 2 236 euros). S'il s'agit de mettre à contribution les revenus les plus élevés, cela ne passe pas par la remise en cause de la demi-part et du système du quotient familial, mais par l'instauration de nouvelles tranches d'impôt pour en renforcer la progressivité.

A contrario, revendiquer la suppression de la demi-part comme le font l'UNEF et le MJS revient à pénaliser, non les plus riches pour lesquels l'incidence serait limitée, mais les familles aux revenus moyens et modestes qui verraient leur impôt sensiblement augmenter. Et même, de nombreuses familles actuellement non imposables devraient acquitter l'impôt et

perdraient du même coup tous les avantages liés à la non-imposition : réduction de la taxe d'habitation et aides sociales diverses. Autant de revenus qui ne seraient plus disponibles pour aider le jeune poursuivant des études.

UN JEU DE DUPES

Avec la suppression de la demi-part, ce seraient les familles aux revenus moyens et modestes qui financeraient pour la majeure partie la nouvelle allocation. Cela revient à déshabiller Pierre pour habiller Paul.

En outre, la « remise à plat » de toutes les aides, bourses, aides au logement... pourrait bien être l'occasion de leur remise en cause. Que deviendraient les bourses sous conditions de ressources des parents, sachant que la nouvelle allocation serait distribuée sur critères sociaux (revenus de l'étudiant) ? Des étudiants issus de milieux aisés ne percevant aucun revenu toucheraient-ils la nouvelle allocation alors que des étudiants salariés, donc déclarant déjà un revenu, pourraient ne pas en bénéficier ? Que deviendront les aides au logement que perçoivent aujourd'hui de nombreux étudiants, si elles doivent contribuer au financement de la nouvelle allocation ?

La nouvelle allocation, versée sous conditions de ressources, financée à budget au mieux constant par la suppression de la demi-part et la redistribution des aides existantes, ne pourrait être que d'un montant limité. Son niveau et son évolution seraient tributaires des objectifs de réduction de la dépense publique liés aux politiques d'austérité. Au final, entre la perte de la demi-part pour leur famille et la remise en cause des aides existantes, ce sont les étudiants issus des familles à revenu modeste ou moyen qui risquent d'en faire les frais.

Non à la remise en cause de la demi-part fiscale et des aides sociales versées aux étudiants ! ■

ÉQUIPEMENT

Suppression annoncée de l'application du droit des sols et de l'assistance technique de l'Etat aux communes

Le gouvernement accélère son offensive contre les petites communes

Au programme du gouvernement en ce mois de janvier, la suppression de l'application du droit des sols (ADS) ainsi que celle de l'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (Atésat). Il s'agirait d'un nouveau coup porté aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation ainsi qu'aux agents fonctionnaires d'Etat des ministères concernés, en application des exigences de l'Union européenne et de la troïka.

Avec la suppression de l'ADS, l'instruction des permis de construire que les maires confient, la plupart du temps, aux agents de l'Etat, chargé de l'application du droit des sols, ne serait désormais plus possible. De même, Cécile Duflot, ministre de l'Egalité des territoires, a demandé le 13 novembre dernier aux préfets « de ne renouveler les conventions d'assistance (dans le cadre de l'Atésat — NDLR) que pour un an et pour les seules collectivités qui prendraient l'initiative d'en faire la demande » ! Selon *Le Monde*, le gouvernement aurait l'intention de confier aux grosses intercommunalités ou aux départements l'assistance aux petites communes. Et de citer Jean-François Carenco, préfet de Rhône-Alpes, qui déclare dans une lettre adressée à Cécile Duflot fin novembre : « Les baisses (d'effectifs) annoncées nécessitent des réductions drastiques des missions de l'Etat. » Celui-ci suggère de confier l'assistance aux petites communes du Rhône à la communauté urbaine de Lyon. Au moment où Gérard Collomb, président PS du Grand Lyon, et le président centriste du conseil général viennent de conclure un accord pour la mise en place de la « métropole d'intérêt européen » de Lyon, faisant éclater et disparaître le département du Rhône, que resterait-il des petites communes de ce département ? Quant aux personnels, « réduction de la dette publique oblige, précise *Le Monde*, les effectifs des agents de son ministère (celui de Cécile Duflot — NDLR) vont s'éroder très fortement en 2013 : 662 postes seront suppri-



« 10 % des postes supprimés dans les Directions départementales territoriales »

Cécile Duflot se rend au petit-déjeuner des ministres le 3 janvier.

més cette année, soit une baisse supérieure aux départs en retraite, estimés à 426. Les plus touchés seront les agents qui assistent les communes pour les dossiers d'urbanisme, affectés dans les directions départementales des territoires (DDT). » Ainsi, le gouvernement prévoit la suppression de 10 % des postes dans ce secteur (400 sur 4 000). « Le gouvernement Fillon avait prévu pour 2013 une baisse moins drastique », dénonce Didier Horeau, secrétaire général du SNPTAS-CGT, cité par *Le Monde*. On est en effet bien au-delà de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant à la retraite, mise en œuvre par le gouvernement Sarkozy-Fillon ! Et cela, conformément à l'obligation de réduction du déficit public et de la dette de l'Etat contenue dans le traité européen TSCG. Cécile Duflot voudrait, dès ce mois de janvier, engager une concertation avec les organisations syndi-

cales pour la mise en œuvre de ces contre-réformes. Mais comme le démontre la lettre que les organisations syndicales de l'Équipement ont adressée au Premier ministre fin décembre, dans ce secteur comme dans l'enseignement, le consensus est loin d'être réalisé. Ces annonces provoquent également d'ores et déjà une levée de boucliers parmi les élus des petites et moyennes communes. Ils les rejettent, comme ils rejettent les regroupements forcés de leurs communes dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) décidés par les préfets en application de la loi du 16 décembre 2010 non abrogée. C'est ce qu'ils expriment en contresignant par centaines la proposition de loi pour la libre administration des communes initiée par la délégation d'élus de toutes tendances regroupés autour de Gérard Schivardi.

Laurence FAYARD ■

DOCUMENT

Lettre des organisations syndicales de l'Équipement (FNEE-CGT, FEETS-FO, CFDT, UNSA et SNUITAM-FSU) au Premier ministre, Jean-Marc Ayrault (extraits)

« Cette réforme porterait les germes d'une disparition irrémédiable de la relation de solidarité de l'Etat envers les territoires ruraux »

« Faute de réponse pertinente aux différents dossiers abordés et devant l'importance qu'ils représentent (les syndicats se sont adressés aux ministres concernés — NDLR), nous sollicitons auprès de vous, aujourd'hui, un rendez-vous pour échanger et vous faire part de nos craintes et propositions sur deux dossiers qui remettent en question les missions assurées par les directions départementales interministérielles dont vous avez la charge.

Le premier dossier porte sur l'application du droit des sols (ADS), mission dont on nous assure aujourd'hui la disparition sans pour autant entendre nos propositions et nos arguments aussi bien sur le plan des équivalents temps plein (ETP), des économies globales pour la sphère Etat/collectivités ou encore du rôle régalién de cette mission. Ce d'autant plus que cette assistance est reconnue par les élus comme indispensable pour leurs

communes. Elle assure l'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Le deuxième dossier porte sur l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) vouée également à une réforme en profondeur et qui retient toute notre attention et nos craintes.

Cette réforme porterait les germes d'une disparition irrémédiable de la relation de solidarité de l'Etat envers les territoires ruraux, bafouant l'application actuelle de la loi. Pour ces deux dossiers, nous avons rencontré successivement la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) et la ministre des Territoires et du Logement (METL).

Devant l'importance de ces dossiers et l'urgence à ne pas laisser prendre des décisions irrévocables, nous sollicitons auprès de vous un rendez-vous. »

LAÏCITÉ

Derrière la paille des mots...

Depuis quelques jours, on assiste à un curieux « débat » dont les principaux protagonistes sont le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, et le secrétaire général de l'enseignement catholique, Eric de Labarre.

Si l'on écoute les uns, les autres, et tous ceux qui ont quelque chose à dire — ils sont innombrables — le ministre Vincent Peillon serait un laïque fervent, puisqu'il a même écrit un livre sur Fernand Buisson, un libre penseur éminent, et l'autre, Eric de Labarre, serait quelqu'un qui porterait atteinte à la neutralité de l'école.

La seconde affirmation est incontestable. Que le patron de l'enseignement catholique porte atteinte à la neutralité de l'école n'est pas pour nous surprendre, et d'une certaine façon, c'est dans la nature des choses. Ne revenons-t-il pas « le caractère propre des établissements privés catholiques », ne parle-t-il pas de façon réitérée de

« communauté éducative », et ne défend-il pas ardemment le développement des « projets d'établissement » et « l'autonomie » de ces derniers ? Ce réactionnaire fait en quelque sorte son métier de réactionnaire, il doit être combattu pour ce qu'il est comme ceux qu'il représente.

Mais ce faisant, sur quoi s'appuie M. de Labarre et sur quoi s'appuient ceux qui le soutiennent ? Malheureusement, les « projets d'établissement » et leur « caractère propre » ont été portés, au mépris des règles républicaines, qui incluent celles de l'école publique laïque, par la « gauche » et ses ministres. Pire, certains considèrent qu'ils ne sont pas allés assez loin dans « l'autonomie ».

Faut-il rappeler que c'est la loi Debré de 1959, au lendemain du coup d'Etat gaulliste de 1958, puis, en 1977, la loi Guermeur (1), qui ont institutionnalisés le financement de l'enseignement privé dit « sous contrat », à 95 % catholique, pillant allègrement les impôts des

citoyens ? Ces lois infâmes, qui violent les fondements de la loi de séparation des Églises et de l'Etat de 1905 (dont tout le monde se réclame, bien entendu) et piétinent le combat historique des militants et organisations laïques (fonds publics exclusivement réservés à l'école publique), ont-elles été abrogées par les dirigeants de la gauche, toutes composantes confondues ? Non. Pire ! À l'inverse, non seulement ces lois ont été maintenues, mais encore le sys-



Eric de Labarre et Vincent Peillon en octobre dernier (photo AFP).

tème a prospéré. C'est ainsi que le sieur Lang, ministre PS, signera avec l'évêque Cloupet un accord développant le financement des établissements catholiques. Et que dire de la loi de 1990 du ministre Jospin, qui donne un cadre institutionnel à « l'autonomie des établissements » et instaure une « égalité de traitement » entre les personnels de l'école publique et des écoles privées ? Faudrait-il le taire ?

Alors, n'y a-t-il pas dans ce débat une mystification ? Derrière la paille des mots, il convient d'examiner le grain des choses.

Gérard BAUVERT ■

(1) Nom d'un député gaulliste.

A propos d'une déclaration de Pierre Moscovici au journal « L'Est républicain »

« Ça n'aurait aucun sens », M. Moscovici, de défaire ce qu'a fait le gouvernement Sarkozy-Fillon ?

Correspondant

Le journal régional *L'Est républicain*, daté du 26 décembre, annonce dans ses pages « région » les mesures d'économies imposées aux collectivités territoriales par le gouvernement. Notre journal, *Informations ouvrières*, s'en est largement fait l'écho également.

Après avoir expliqué la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, on lit :

« A cette chute, qui représentera donc 2 % puis 4 % des fonds actuellement perçus, s'ajoutera une contrainte complémentaire à court terme. En dévoilant en novembre son pacte de compétitivité avec 20 milliards d'euros de crédits d'impôts au profit des entreprises, Jean-Marc Ayrault a indiqué que les collectivités contribueraient au dispositif. »

Puis, à la suite de cet article, un journaliste a interrogé Pierre Moscovici. Le ministre des Finances n'est plus président de la communauté d'agglomération, mais il est toujours élu communal à Montbéliard.

Question : « Vous dénonciez la suppression de la TP (taxe professionnelle) lorsque vous étiez dans l'opposition à Nicolas Sarkozy. Pourquoi ne pas la rétablir ? »

Réponse : « Ça n'aurait aucun sens, mais il faut en revanche en corriger les effets négatifs » ... et blablabla et blablabla. Les millions de travailleurs, de jeunes, de retraités, les millions de petites gens des villes et des campagnes qui n'en pouvaient plus de la politique de Sarkozy ont-ils voté pour ça ? Pour s'entendre dire que « ça n'aurait pas de sens » de défaire ce qu'il a fait ?

Monsieur Moscovici devrait réfléchir et regarder ce qui vient de se passer dans son département. Le syndicat mixte d'énergie (lire page 9) avait voté une taxe de 8,28 % sur la facture EDF avec l'abstention complice de ses amis élus communautaires de Montbéliard. Face à la mobilisation du peuple, la taxe vient d'être supprimée.

Pour nous, défaire ce qui a été fait contre le peuple, ça a un sens. C'est même précisément le sens que nous donnons au mot démocratie. ■

L'événement



Le vice-président Joe Biden avec le dirigeant républicain Joe Boehner, le 4 janvier 2013 au Capitole.

Photo AFP

ÉTATS-UNIS

Un film catastrophe ?

La fin de l'année 2012 aux Etats-Unis a souvent été présentée comme une sorte de « film catastrophe »...

Que recouvre l'accord de dernière minute entre Obama et la majorité républicaine au Congrès ?

L'a été question, pendant des mois, du « grand accord » (« Grand Bargain » en anglais) que devaient passer ensemble républicains et démocrates pour définir une politique réduisant la dette publique américaine.



La parole à... Alan Benjamin, directeur du journal The Organizer

de l'AFL-CIO (qui, pour leur part, s'étaient déclarés rassurés en quittant son bureau), « il n'avait pris aucun engagement spécifique de ne pas s'attaquer au budget de Medicare, laissant ainsi la porte ouverte à des coupes ».

"C'est sur le terrain du rejet du 'partage des sacrifices' entre exploiters et exploités, que le mouvement ouvrier, uni, peut bloquer l'offensive en cours"

C'est pourquoi ce qui s'est passé le 1er janvier ne règle rien, et qu'une confrontation majeure est à l'ordre du jour dans les mois qui viennent.



Moyen-Orient

SYRIE

Une guerre alimentée de l'extérieur

Un avion de l'OTAN embarque en Hollande des missiles Patriot pour les placer le long de la frontière syrienne.



Photo AFP

A lors que l'on entend parler chaque semaine d'offensive et de contre-offensive, que les analyses prévoyant la chute rapide du régime de Bachar el-Assad se succèdent pendant que d'autres les démentent, l'ONU a annoncé, mercredi 3 janvier, que le nombre de victimes dans le conflit syrien s'élevait à plus de 60 000 morts. Ce nombre, qui couvre certainement les morts causés par la répression brutale du régime, comme ceux causés par les opérations des forces rebelles, rappelle que derrière les belligérants, c'est le peuple syrien, pris en étau, qui est sous la menace permanente d'une répression aveugle. Face à une situation qui risque d'embraser toute la région, les grandes puissances, constatant que le régime ne cède pas, évoquent de plus en plus une issue négociée. L'envoyé spécial de l'ONU, Lakhdar Brahimi, a ainsi demandé « aux deux parties » d'engager des pourparlers, mais tous refusent et maintiennent leurs positions. Peut-on cependant parler de « deux parties » ? L'opposition officielle est représentée par la Coalition nationale syrienne (CNS). Constituée au Qatar, financée par ce dernier, avec le soutien de la France, et qualifiée « de représentant légitime du peuple syrien » par François Hollande et Barack Obama, la CNS ne représente réellement qu'une fraction de l'opposition. Le quotidien *Al-Qods al-arabi* (31 décembre 2012) pose d'ailleurs la question : « Est-ce que ces parties comprennent la CNS, les Kurdes qui dessinent les frontières de leur Etat à venir, le Front An-Nusra, qui constitue la plus grande et la plus efficace des forces sur le sol syrien (et qui se réclame ouvertement d'al-Qaida — NDR), le comité de coordination, les autres groupes nationaux, le rassemblement des tribus, le rassemblement des familles syriennes ou de toute autre partie ? » Pour le chercheur Fabrice Balanche, cité par *Le Point* (20 décembre 2012), « la Syrie demeure divisée en trois zones : la moitié du pays aux mains de Bachar el-Assad, une zone

aux mains des rebelles et une disputée ». Dans le même article, il est noté qu'« en terme de population, cela se traduit par 50 % pour le régime, 15 à 20 % pour les rebelles et 25 % pour les zones disputées, car il ne faut pas oublier les 8 % de la population syrienne aux mains des milices kurdes ». Cette comptabilité, bien que manquant de précision, indique (il convient de le souligner) que la population, dans sa grande majorité, ne s'identifie pas, contrairement à ce qui est affirmé par une certaine propagande, en fonction de confessions religieuses différentes. Cela dit, les recours systématiques de certains groupes aux provocations religieuses ou ethniques visent à entraîner un basculement dans ce domaine. Deux reportages très commentés, publiés par le journal britannique *The Guardian* les 27 et 28 décembre 2012 (journal dont la ligne éditoriale se situe clairement du côté de la CNS), décrivent les conflits entre les groupes paramilitaires d'opposants, les pillages, les expéditions punitives, les meurtres de sang froid, les actes de vengeance contre les civils accusés de soutenir le régime. Les grandes puissances ne sont pas encore parvenues à renverser le régime et à mettre en place une « transition démocratique », c'est-à-dire permettre le pillage économique de la Syrie sous l'égide du FMI. Reste alors l'option du chaos. Pour le journal *Al-Qods al-arabi* cité plus haut, « la "somalisation" a commencé en Syrie il y a un an, et les mises en garde contre ce développement sont en retard. D'un autre côté, les seigneurs de la guerre sont tranquilles sur le sol syrien, grâce à l'aide étrangère, dont la plupart provient de pays arabes qui ont décidé de diviser le pays (il s'agit essentiellement du Qatar et de l'Arabie Saoudite — NDR). Ils ont ainsi alloué des milliards pour renverser le régime et pour détruire l'armée syrienne, tout comme ils ont collaboré avec l'Amérique pour détruire l'Irak et son armée, et le diviser sur des bases sectaires et ethniques. »

F. LAZAR ■

PUBLICATION

DIALOGUE, N° 32, EST DISPONIBLE "revue de discussion entre militants arabes et juifs de Palestine"

Résistance acharnée et répression implacable pour le peuple palestinien ; perspective permanente de nouvelles guerres pour les populations juives largement conditionnées par une propagande écrasante... Une question se pose : comment faire en sorte de dégager une perspective commune, démocratique, fondée sur la reconnaissance des mêmes droits pour toutes les composantes qui vivent aujourd'hui, de manière profondément imbriquée, sur tout le territoire historique de la Palestine ? Un mois après la dernière offensive meurtrière de l'Etat d'Israël contre la population palestinienne de la bande de Gaza, quinze jours après la proclamation par l'ONU d'un prétendu « Etat de Palestine » au statut précaire, ce nouveau numéro de la revue *Dialogue* apporte réflexions et éclaircissements pour répondre à cette question.



Abonnement pour 4 numéros : 17 euros.
Chèques à l'ordre de « Les amis de Dialogue », 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris.

Retrouvez Dialogue sur Internet : www.dialogue-review.com <<http://www.dialogue-review.com>>.

ÉGYPTE

Un projet de loi restreignant le droit de grève et de manifestation est examiné par la Choura (Chambre haute du Parlement) tout juste installée, le 26 décembre 2012, et dominée par les islamistes.

Un dispositif de guerre contre la classe ouvrière

Correspondant

Ce projet de loi vient après un décret sur les syndicats, signé par le président Morsi en novembre 2012, qui prépare une loi visant à faire barrage au développement et à l'organisation des syndicats indépendants. Et dans ce même objectif, l'article 53 de la nouvelle Constitution stipule qu'un seul et unique syndicat est autorisé dans chaque entreprise, en contradiction avec les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les manifestations devraient être annoncées au ministère de l'Intérieur ou ses services, trois jours avant (article 2). Les forces de sécurité seraient autorisées à disperser celles nuisibles à l'intérêt national (article 11 et 15) ou à la morale publique (article 16). La police pourrait user de la force, de canons à eau, de gaz lacrymogènes, de matraques électriques, etc. (article 18). Les grèves ne seraient autorisées que si un tiers au moins des salariés y participe, avec interdiction d'entraver le trafic, les chemins de fer, les transports publics et la production (article 19). Elles ne seraient possibles sur le lieu de travail que si elles ne nuisent pas à la production et à l'économie nationale (article 21). Les grévistes doivent informer leur employeur vingt-quatre jours avant la grève (article 22) et le notifier par écrit. Les grèves ne peuvent être entreprises sans l'accord du syndicat concerné (article 24).



Le président égyptien, Mohamed Morsi.

Photo AFP

Les travailleurs des services publics (eau, électricité, gaz, communications) et ceux des entreprises pétrolières, des hôpitaux, des boulangeries et des laboratoires pharmaceutiques n'ont tout simplement pas le droit de faire grève (article 23). Ceux qui violeraient ces dispositions encourent un an de prison et/ou une amende allant de 30 000 à 100 000 livres (3 600 à 12 000 euros). Quant aux manifestants qui ne respecteraient pas les conditions, ils risquent jusqu'à trois mois de prison et/ou une amende allant de 20 000 à 50 000 livres (2 400 à 6 000 euros) (article 25).

La Fédération égyptienne des syndicats indépendants (EFITU) dénonce ce projet de loi qui édicte « des mécanismes de contrôle supplémentaires jamais vus, même sous le régime de Hosni Moubarak » et affirme dans son communiqué que le projet vise à « sanctionner les travailleurs qui exercent leur droit de grève, tout en permettant aux employeurs d'imposer lock-out, fermetures d'usines, renvois punitifs et licenciements massifs sans aucun fondement légal, bien que de tels actes sont beaucoup plus nuisibles à l'économie que des grèves ou les manifestations de travailleurs. » Une délégation du FMI est arrivée au Caire le 7 janvier pour finaliser l'accord sur un prêt de 4,8 milliards de dollars. Les conditions de l'accord sont connues : augmentation des taxes et diminution des subventions. Avec une livre égyptienne au plus bas niveau depuis huit ans, la flambée des prix va frapper un peuple dont plus de 40 % vivent sous le seuil de pauvreté. Par la grève, les manifestations et les sit-in, la classe ouvrière égyptienne ne cesse d'exiger que les salaires suivent les prix. La nouvelle Constitution stipule, elle, dans son article 14, que les salaires doivent être liés à la production. Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons du dispositif de guerre que les Frères musulmans et leurs alliés veulent mettre en place contre la classe ouvrière, ainsi que l'appel au consensus national qui en est son corollaire. ■

TUNISIE > Deux ans après la chute de Ben Ali, le 14 janvier 2010

L'UGTT rejette le projet de constitution

Correspondant

Après l'agression criminelle des militants syndicaux et du siège central de l'UGTT le 4 décembre dernier, jour de la célébration du sixième anniversaire de l'assassinat de Farhat Hached, le fondateur de l'UGTT, après la répression des manifestations appelées par l'UGTT à Siliana, Sfax, au Kef, à Gafsa, Sidi Bouzid et dans d'autres villes du pays, après le musellement de l'audiovisuel et la tentative de mainmise sur l'organe de presse *Dar Essabah*, sans parler de la corruption qui devient chaque jour plus criante, jusqu'à affecter des membres du gouvernement, la crise politique est aujourd'hui béante. La coalition au pouvoir (Ennahda, Ettakatol, Congrès pour la République) est incapable de contenir la volonté du peuple, appuyé par sa puissante organisation syndicale, à ouvrir la voie de la concrétisation du programme de sa révolution. La crise politique vient de prendre une nouvelle ampleur avec la publication du projet de Constitution produit par une Assemblée aux ordres du parti islamiste Ennahda. « Ce projet de Constitution est inacceptable,

nous déclarait Hacine el-Abassi, secrétaire général de l'UGTT. Nous ne voulons pas revenir en arrière. » La puissante organisation syndicale, qui compte aujourd'hui près d'un million d'adhérents, vient, par la voix de son secrétaire général, se dresser contre la marche contre-révolutionnaire que veut imposer par tous les moyens le parti Ennahda. De son côté, le Syndicat des magistrats, qui regroupe plus des deux tiers des magistrats, vient de tenir une conférence de presse le 4 janvier, dans son siège au palais de justice de Bab Bnet, à Tunis. Raoudha Labidi, sa présidente, annonce clairement, en pesant chacun de ses mots : « La Constitution a été élaborée par des membres de l'Assemblée constituante qui ont trahi leur mission, trahi les objectifs de la révolution du 14 janvier, trahi la confiance du peuple (...). Ils veulent instrumentaliser la justice afin de servir leurs intérêts (...). Ce projet de Constitution, qui prévoit la désignation de la moitié des membres du Conseil supérieur de la magistrature par l'Assemblée et d'un quart par le gouvernement, est un complot contre la justice (...). Ils agissent

comme si le pays était un butin de guerre (...). C'est une catastrophe. Ce projet de Constitution s'inscrit dans un complot contre l'indépendance de la justice. » Ainsi, l'UGTT comme l'ensemble du corps des magistrats par la voix de son syndicat dénoncent un projet de Constitution qui, s'il n'était pas combattu et abandonné, ramènerait la Tunisie loin en arrière. La marche de la révolution fait face au dispositif contre-révolutionnaire conduit par Ennahda et ses alliés, qui battent de l'aile et perdent à vue d'œil leurs militants et leurs cadres. Pour colmater les brèches et se maintenir coûte que coûte aux commandes du pays, le parti islamiste multiplie les appels pour l'élargissement de la coalition à tous les partis politiques qui seraient disposés à entrer au gouvernement. Le Parti républicain de Nejib Chabbi est bien tenté par la formation d'un « gouvernement de compétences ». Face à ce dispositif, l'UGTT vient, le 5 janvier, d'appeler à la relance du dialogue national qu'elle a initié en octobre dernier et qui a réuni toutes les forces politiques, à l'exception d'Ennahda et du Congrès pour la République. ■

Mali

Extraits de *Fraternité*
(décembre 2012)

François Hollande, Jean-Yves Le Drian, Laurent Fabius... se sont succédé fin décembre à Alger

Les représentants de l'État français en "va-t-en-guerre" de l'intervention au Mali

Lors de sa visite en Algérie les 19 et 20 décembre derniers, le président français, François Hollande, déclarait dans sa conférence de presse, organisée à Alger, qu'il y avait « convergence de position de l'Algérie et de la France » sur le Mali, tout en précisant qu'il était « favorable à une solution politique par le dialogue avec les rebelles touareg qui ont rompu tout lien avec les terroristes » (*L'Expression*, 23 décembre 2012).

Mais le lendemain, en contradiction avec ses déclarations de la veille, dans son allocution à l'université de Tlemcen, il se félicitait de l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 2085 qui autorise le déploiement d'une force internationale sous conduite africaine (Misma) pour une durée initiale d'une année.

Alors que la résolution 2085 ne fixe pas de calendrier précis pour le déclenchement d'une offensive militaire au Mali, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, « ne craint pas de prendre des libertés

avec les termes de la résolution de l'ONU », en déclarant dans une interview à un journal français que « l'intervention militaire pourra avoir lieu au premier semestre de l'année prochaine » (*Le Courrier d'Algérie*, 25 décembre 2012). (...) Les Etats-Unis, qui, dès le début, ont exprimé des réserves sur l'intervention militaire dans l'immédiat, ont (pour leur part)

rejeté le plan français soutenu par la Cédéao (1), l'ambassadrice des Etats-Unis aux Nations unies, Susan Rice, déclarant au sujet du plan français : « it's crap », (ce qui se traduit en français par : « C'est de la merde »). Selon le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, les responsables américains faisaient valoir « deux éléments essentiellement. Le premier, c'est que tout cela va coûter de l'argent. Les Etats-Unis considèrent très difficile d'aller au Congrès pour demander des crédits. Deuxième argument, les Américains font valoir le fait qu'une intervention armée demande des "soutiens militaires forts" lorsqu'il "s'agira d'aller affronter les terroristes" » (*Le Temps d'Algérie*, 18 décembre) (...).

Si la résolution 2085, plus précisément les Etats-Unis d'Amérique, exclut une intervention militaire immédiate au Mali, c'est que, comme l'explique *Le Quotidien d'Oran* (25 décembre), « l'idée d'une intervention semblait tabler, assez étrangement, sur une participation décisive de l'armée algérienne. Or, même si l'Algérie n'exclut pas une intervention militaire contre des groupes djihadistes, il était impensable qu'elle s'engage dans une opération où elle se retrouverait impliquée dans un conflit interne au Mali dont elle connaît bien les tenants et les aboutissants. » Alors, conclut le quotidien, « entre la certitude que les forces de la Cédéao ne sont pas en mesure de faire le travail et le refus de l'Algérie de s'engager dans une opération, les options restantes ne sont pas nombreuses. Les Français, qui ne voulaient pas être en "première ligne", devraient se résoudre à "y aller" s'ils persistent dans l'option d'une action militaire immédiate. » (...)

Hamid B. ■

(1) Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Derrière la marche à la guerre... "des intérêts colossaux"

Interview de Sissiko Cheick Oumar, président de Sadi (1), parue dans *Fraternité*, journal du Parti des travailleurs d'Algérie, décembre 2012.



Le numéro de *Fraternité* de décembre 2012 a titré en une : "Non à la guerre"

**Fraternité : face aux menaces d'intervention militaire qui se précisent contre le Mali, pouvez-vous nous donner un aperçu des derniers développements politiques ?**

Laissez-moi exprimer la profonde considération envers votre parti, le Parti des travailleurs (PT), et à votre nation qui a arraché son indépendance de hautes luttes, au prix de beaucoup de sacrifices, il y a un demi-siècle. Dans plusieurs capitales occidentales se traitent aujourd'hui des scénarios pour faire payer aux peuples la facture de la crise du système capitaliste.

De ce point de vue, la Libye constitue la première victime, et vraisemblablement l'Algérie devait suivre ; mais heureusement pour votre pays, ce scénario catastrophique a été évité de justesse. La mobilisation, en premier lieu de votre parti, et les positions contre la guerre des autorités algériennes ont éloigné pour le moment cette menace.

Le Mali, malheureusement, est une victime directe de l'intervention de l'Otan en Libye. En effet, il faut rappeler que juste après la chute du régime de Kadhafi, des hommes lourdement armés ont traversé le grand désert, pourtant balayé par les satellites américains, sans que personne ne les aperçoivent, et sont entrés au nord du Mali en conquérants.

La déroute fulgurante de l'armée régulière malienne s'explique par les moyens dérisoires dont elle dispose d'un côté, et la suprématie logistique des différents groupes armés qui ont renforcé leur arsenal à partir de la Libye. La situation chaotique actuelle est utilisée par les gouvernements des grandes puissances pour mettre en place à la tête de l'Etat malien des autorités dociles qui mettent en œuvre des politiques conformes aux intérêts étrangers. Le Premier ministre, déposé par les militaires

le 12 décembre dernier, travaillait pour accélérer l'intervention militaire étrangère. C'est la raison pour laquelle les Maliens n'ont pas réagi à sa destitution.

Nous voulons un dialogue entre toutes les forces vives du Mali pour sortir de la situation actuelle.

L'intégrité territoriale et la non-ingérence extérieure sont les deux points fondamentaux qui doivent réunir les Maliens.

Des élections sans règlement des problèmes actuels ne sont pas une solution. C'est d'ailleurs la volonté d'aller vers un troisième mandat de l'ex-président Amadou Toumani

Touré (la Constitution prévoit deux mandats), alors que le pays se déchire, qui a provoqué l'intervention des militaires le 22 mars dernier pour le déposer.

Depuis, les événements se sont accélérés, avec notamment le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), soutenu politiquement et financièrement par la France, qui a proclamé l'indépendance du nord du pays, c'est-à-dire la partition du Mali. Les pays occidentaux manipulent et agissent pour disloquer notre pays et toute la région du Sahel.

La multiplication de groupes terroristes, les trafics en tous genres et les narcotrafics sont les activités essentielles au nord du pays. C'est une conséquence des accords de 1994, qui prévoyait une présence militaire symbolique au nord du pays. C'est ce chaos organisé qui est utilisé aujourd'hui pour justifier la marche à la guerre.

Ce que ne disent pas les médias, c'est qu'il y a des intérêts colossaux et stratégiques dans cette grande région du Mali. Pétrole, uranium, ressources énormes en eau souterraine, des terres cultivables... tout cela est convoité par les multinationales françaises, qataries, américaines...

Sans oublier la plate-forme aéroportuaire de Tassalit (près de Kidal) que les Américains et les Français veulent transformer en une vaste base militaire pour surveiller et contrôler toute la région du Sahel, la Méditerranée, la mer Rouge. C'est une base militaire qui peut recevoir les gros avions de guerre et, de plus, elle est inaccessible et inattaquable car située en plein désert.

Par ailleurs, il faut souligner le rôle extrêmement nuisible joué par le Qatar qui finance et arme différents groupes armés islamiques. Ce pays agit clairement en sous-traitant de la politique de l'impérialisme en Afrique et au Moyen-Orient.

Les aides humanitaires sont gérées directement par les pays donateurs et les autorités ignorent ce qui est réellement distribué ; des soupçons légitimes évoquent une distribution d'armes dans des colis censés contenir des produits alimentaires.

Comme en Libye, des informations non officielles font état d'accords conclus clandestinement entre des multinationales et le Qatar pour s'emparer de marchés pétroliers au nord du Mali. Contrairement à ce que veulent faire croire les médias, le peuple malien s'est mobilisé massivement plusieurs fois contre la guerre, et refuse que la Cédéao (*Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest* — NDLR), sous influence française, remette en cause les attributs de la souveraineté nationale. Car la Cédéao agit par procuration au compte du gouvernement français. C'est la mobilisation populaire qui a empêché la venue d'Alassane Ouattara à Bamako, qui voulait aider à l'installation d'un pouvoir « légitime » pour justifier l'intervention militaire étrangère.

Selon vous, où se situe la solution ?

Parce que tous les pays de la région sont concernés par les développements en cours, il faut que s'exprime la solidarité entre les peuples et que les forces politiques et syndicales des pays de la région puissent conjuguer leurs efforts pour aider à l'organisation de la défense de nos pays respectifs.

La nécessité de tenir une deuxième session de la conférence d'urgence contre les guerres d'occupation et de pillage se fait ressentir. Quel est votre avis là-dessus ?

Notre déplacement à Alger pour rencontrer exclusivement des représentants du PT s'inscrit dans la recherche de moyens pour empêcher la guerre contre mon pays.

Pour sauvegarder les nations et permettre aux peuples, aux travailleurs et aux jeunes de vivre des richesses de leurs pays respectifs, nous devrions nous entraider. Pour toutes ces considérations, le parti Sadi mettra toute son énergie pour préparer cette deuxième session de la conférence d'urgence à laquelle nous avons participé en décembre 2011.

Nous allons la préparer avec les syndicats de mon pays et nous informerons de cette initiative nos partenaires de l'Alnef (2), pour une large participation à même de peser dans la lutte contre la guerre.

Propos recueillis par R. Y. T ■

(1) Sadi : Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance.

(2) Alnef : Alliance des partis de gauche africaine.

La position du POI

Contre toute ingérence, contre toute intervention militaire de la France au Mali

« (...) Le POI refuse toute ingérence, toute intervention de la France dans les affaires intérieures des Etats souverains. Il combat toute intervention militaire française, ouverte ou déguisée, en Syrie, au Mali, et se prononce contre les sanctions déjà en cours ou à venir contre l'Iran qui frappent durement la population.

Le POI se prononce pour le respect de la souveraineté des nations, en particulier dans la région du Sahel, et refuse toute tentative de porter atteinte à la souveraineté nationale de l'Algérie.

Le POI en appelle à la vigilance, et est disposé à agir dans l'unité la plus large avec toutes les forces du mouvement ouvrier démocratique qui se prononceront contre toute ingérence, contre toute intervention militaire de la France en Syrie et au Mali. » (Extrait d'un communiqué du POI, 1^{er} octobre 2012.)

Europe

ALLEMAGNE > General Motors veut fermer le site de Bochum

43 000 emplois directement menacés

Lu dans le journal "SoPoDe, pour une politique ouvrière indépendante, pour l'unité sociale"

Le lundi 10 décembre, le patron d'Opel, Thomas Sedran, annonçait à l'assemblée du personnel d'Opel Bochum la décision du trust américain General Motors (GM) d'arrêter la production du site de Bochum en août 2016 pour « surcapacités européennes » et de fermer l'usine. A nouveau, GM fait jouer le ressort d'Opel pour réduire les prétendues surcapacités de la production automobile dans les « pays à haut niveau salarial » d'Europe « non compétitifs », au profit d'une offensive productive dans les « pays à bas salaires ».

Cela touche directement les 3 400 travailleurs de l'usine de Bochum (incluant les entreprises sous-traitantes) et, avec eux, quelque 40 000 postes de travail et entreprises et des prestataires de services associés dans la région. Le gouvernement Merkel rejette toute intervention de l'Etat pour la protection des ouvriers d'Opel contre les coups de la direction du trust. D'une seule voix, Merkel et d'autres représentants de son gouvernement, la direction du SPD et le ministre-président SPD de NRW, Hannelore Kraft, ainsi que le candidat SPD à la chancellerie, Peer Steinbrück, expriment leurs « regrets » de cette décision, pour en appeler ensuite à Opel et à GM afin qu'ils rendent la fermeture d'Opel et la destruction des emplois « socialement supportables ». Avant sa fuite précipitée devant les ouvriers rassemblés, le patron d'Opel a proposé cyniquement, en guise de consolation éventuelle après l'arrêt de la production, que Bochum soit maintenu comme « mini-site » pour la « logistique » et la « fabrication de composants ». Steinbrück, en tant que candidat du SPD, ose même recommander cela au comité d'entreprise et à l'IG Metall :

« A l'annonce de la fermeture, plusieurs centaines de salariés ont cessé le travail pour quelques heures. Tous les travailleurs veulent défendre leur emploi. Ils veulent défendre tous les emplois »

« Il va s'agir maintenant de maintenir Bochum comme site, même après la fin de la fabrication automobile. J'attends du management d'Opel et de General Motors, qu'avec l'IG Metall et les comités d'entreprise, il soit trouvé pour la réduction prévue du personnel une solution socialement supportable, sans licenciements bruts. »

Pour les directions de General Motors et d'Opel, le résultat auquel ils sont parvenus après six mois de négociations avec l'IG Metall et le comité d'entreprise, c'est précisément la fermeture. De telles négociations ont déjà eu lieu plusieurs fois. Leur résultat a toujours été : pertes de salaires, extension des

emplois précaires et suppression de postes de travail. Ainsi, le nombre d'emplois à Opel en Allemagne s'est réduit ces dernières années de 26 000 à environ 21 000.

A Opel Bochum, ces deux dernières années, 1 500 travailleurs ont perdu leur emploi. Dans la négociation en cours, il s'agirait à nouveau de pertes de revenu, d'extension du travail intérimaire et de suppressions de postes « socialement supportables » comme sacrifices pour le maintien de tous les sites. Avec sa décision d'arrêter la production à Bochum, General Motors a dérangé les calculs de l'IG Metall.

De tels entretiens entre direction d'entreprise, comité d'entreprise et syndicats, sans appel à la grève contre les décisions stratégiques patronales de licenciements, de fermetures et de délocalisations, condamnent le syndicat à la « mendicité collective » avec les résultats correspondants. Dans les syndicats se renforce la discussion sur comment agir enfin contre cela.

Le responsable de l'IG Metall pour la Nord-Rhénanie-Westphalie, Knut Giesler, caractérise la fermeture de « déclaration de guerre

contre le personnel ». Il revendique « la production sur le site de Bochum au-delà de 2016 » et déclare : « L'IG Metall n'accepte pas la fermeture du site de Bochum. » Et il ajoute : « Si Opel veut maintenant démanteler tous les emplois sans remplacement, c'est une déclaration de guerre ouverte contre nous. » Sans remplacement ? Accepte-t-il ainsi la fin de la production à Bochum ? Le maintien du site Bochum comme mini-site de fabrication de composants devrait-il servir d'ersatz à la liquidation du lieu de production ?

Berthold Huber, président d'IG Metall, pour sa part, continue à miser sur des « négociations » et réclame de GM et d'Opel « une solution d'ensemble acceptable pour l'Allemagne... le renoncement aux licenciements dans tous les sites Opel d'Allemagne et un plan de croissance pour Opel ».

En 2004, les personnels de Bochum ont fait spontanément grève contre de vastes plans de licenciements. A l'annonce de la fermeture du site le 10 décembre, plusieurs centaines de salariés ont cessé le travail pour quelques heures. Tous les travailleurs veulent défendre leurs emplois. Ils veulent défendre tous les emplois. ■

LA PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE OUVRIÈRE EUROPÉENNE

15, 16 et 17 mars 2013 à Tarragone (Espagne)

A l'initiative de travailleurs, de syndiqués, de militants et de sociaux-démocrates, une conférence ouvrière nationale se tiendra le 26 janvier à Berlin. En son centre, la lutte pour la rupture immédiate avec la politique de licenciements, de dérégulation et de précarisation des emplois au nom de la compétitivité, ainsi que contre le diktat du frein aux dettes sous la pression aggravée des traités européens MES et pacte fiscal. Cette conférence s'inscrit en Allemagne dans le cadre de la préparation de la conférence ouvrière européenne pour l'abrogation des plans et traités de l'Union européenne, contre la dictature de la troïka, qui se tiendra à Tarragone (Espagne) les 15, 16 et 17 mars prochains.

EN BREF

Le chômage au plus haut dans la zone euro, mais le pire reste à venir (AFP)

Le taux de chômage officiel continue de voler de record en record dans la zone euro, atteignant 11,8 % en novembre (dernier chiffre annoncé). Il touche notamment les pays soumis aux plus fortes mesures d'austérité, comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce, et rien ne semble indiquer un inversement de tendance.

Le taux de chômage a atteint des niveaux exceptionnels en Espagne, où il touchait 26,6 % de la population active en novembre, et en Grèce, où il a atteint 26 % en septembre, dernier mois où des données sont disponibles pour ce pays.

Globalement, ce niveau record se traduit par le fait que 18,82 millions de travailleurs étaient au chômage dans la zone euro en novembre, soit une hausse de 113 000 par rapport à octobre, selon les chiffres publiés mardi 8 janvier par l'office européen de statistiques, Eurostat. L'Union européenne compte ainsi officiellement 2 millions de chômeurs de plus qu'en novembre 2011.

Le chômage frappe notamment les jeunes : 24,4 % d'entre eux étaient au chômage en novembre dans la zone euro, avec des pics à 57,6 % en Grèce et 56,5 % en Espagne. Dans le même temps, les revenus disponibles des ménages ont baissé entre 2007 et 2011 de 17 % en Grèce, 8 % en Espagne, 7 % à Chypre ou encore 5 % en Estonie et en Irlande.

HONGRIE

Les étudiants lancent un ultimatum au gouvernement



Photo DR

Les étudiants hongrois, opposés à une réforme de l'enseignement supérieur, menacent de relancer leurs manifestations dans tout le pays si le gouvernement ne répond pas à leurs revendications d'ici au 11 février 2013.

Les manifestations des étudiants, qui ont mobilisé des milliers de participants à plusieurs reprises fin 2012, recommenceront le 11 février si le gouvernement ne prend pas d'actions concrètes pour répondre à leurs demandes, a déclaré Richard Barabas, dirigeant de la principale organisation étudiante, HH (Réseau des étudiants).

« Notre colère est totalement justifiée, nous essayons d'entamer un dialogue constructif, public et raisonnable avec le gouvernement, mais nous nous heurtons à des murs continuellement », a affirmé Richard Barabas, soulignant que les étudiants en avaient assez des « promesses vides ».

Les étudiants demandent le rétablissement du nombre de places subventionnées au niveau de celui de 2011. Ils réclament aussi la fin des contrats selon lesquels le bénéficiaire d'études payées par l'Etat doit s'engager à rester en Hongrie une fois son diplôme obtenu. Ils veulent aussi être consultés sur les réformes de l'enseignement supérieur et demandent la fin des réductions de budgets alloués à l'enseignement supérieur.

Le gouvernement avait promis de rétablir le nombre de places gratuites, mais a exclu de revenir sur sa décision d'imposer des contrats étudiants.

Richard Barabas a par ailleurs accusé le pouvoir de ne pas jouer franc jeu. « Le gouvernement négocie un par un avec les professeurs et les différents groupes d'étudiants à huis clos, espérant ainsi "diviser pour mieux régner" ; cela est inacceptable et c'est ce qui a mené à notre ultimatum », a-t-il déclaré.

Les étudiants demandent que les négociations se tiennent désormais entre les représentants gouvernementaux et une nouvelle organisation, Forum de négociation de l'enseignement supérieur (OFEF), qui regroupe les représentants des étudiants, des professeurs ainsi que les syndicats du secteur.

ESPAGNE > Madrid

Nouvelle manifestation contre la privatisation de la santé

Correspondant

Depuis que le gouvernement régional de Madrid a annoncé, le 31 octobre 2012, un plan de privatisation des principaux hôpitaux publics, les médecins et tout le personnel sanitaire se sont mobilisés, en particulier l'Association des médecins spécialistes de Madrid (AFEM) et la Plate-forme en défense de la santé publique qui intègre tous les syndicats qui ont soutenu une grève illimitée des médecins.

Pendant les fêtes de Noël, les médecins ont interrompu leur mouvement de grève, annonçant de nouvelles mobilisations.

Le 27 décembre, le Parlement de la région de Madrid a adopté définitivement le plan de privatisation qui devait se mettre en place à partir du 7 janvier. Ce plan a comme premier volet l'externalisation de la gestion de six grands hôpitaux et de 27 centres de santé.

A cela s'ajoute la décision du gouvernement régional d'imposer, à compter du 1^{er} janvier, le paiement d'un euro par ordonnance.

Ces mesures de privatisation et de franchises sont accompagnées, pour le personnel fonctionnaire du service de santé, de la suppression du versement du treizième mois, du 100 % en cas de maladie ainsi que de plusieurs jours de congés.



Photo AFP

LE COMBAT POUR UN COMITÉ DE GRÈVE

Pendant toute la mobilisation, les principaux responsables des Commissions ouvrières (CCOO) et de l'Union générale du travail (UGT) sont restés en marge, soutenant plus ou moins passivement des journées d'action. Cela a provoqué une méfiance très importante au sein des personnels et des médecins les plus engagés dans le mouvement, et surtout, cela a empêché que la grande masse des travailleurs des autres secteurs qui partagent les objectifs du mouvement puissent participer à un mouvement d'ensemble pour faire reculer le gouvernement.

Il est clair que le combat pour un véritable comité de grève, qui rassemble les délé-

gués de tous les centres (dans les grands hôpitaux, les assemblées étaient quotidiennes avec les syndicats) et les organisations syndicales, reste à l'ordre du jour. C'est le point de vue de nombreux militants qui appellent à la constitution d'un tel comité de grève et exigent des secrétaires généraux des CCOO et de l'UGT de Madrid qu'ils convoquent une mobilisation conjointe de tous les travailleurs de Madrid.

En effet, dans le même temps, les travailleurs des transports, de l'administration de la Justice, de la télévision de Madrid sont en grève contre les différents plans d'austérité et les licenciements. Les conditions pour un mouvement d'ensemble sont plus que réunies. ■